



## Quotité achat immobilier

Par **Aurelie68**, le **16/05/2017** à **18:06**

Bonjour

Avec mon conjoint nous allons acheter une maison.

J'ai un apport de 64000€ et lui n'en a pas.

Le notaire nous propose 2 types d'achat :

- soit les quotités exactes pour chacun : 63% de la maison pour moi, 37% pour lui
- soit achat à moitié moitié donc 50% de la maison chacun

Est-il vrai que l'achat moitié moitié est moins risqué en cas de revente pour X raison?  
Que me conseillez-vous car dans la logique je privilégierais l'achat en quotités exactes.

Merci par avance

Cordialement

Par **Visiteur**, le **16/05/2017** à **21:08**

Bonjour,

J'ai toujours tendance à conseiller de différencier les biens propres des communs, c'est pourquoi, perso, je vous préconise d'acter les quotites respectives

Par **janus2fr**, le **17/05/2017** à **07:41**

Bonjour,

Il est très rare qu'un notaire fasse ce genre de proposition. En général, ils conseillent fortement de faire correspondre le titre au financement...

Quand vous parlez de conjoint, faut-il bien comprendre que vous êtes mariés ?

Par **youris**, le **17/05/2017** à **09:54**

bonjour,

je confirme qu'il vaut mieux que le titre de propriété corresponde au financement du bien.

en cas de vente, la répartition du prix de vente est plus facile car correspondant au financement.  
il faut également tenir compte des modalités de remboursement d'un éventuel crédit.  
salutations